

**Sous réserve de son approbation définitive par la prochaine réunion du Comité Sociale et Economique**

ETAIENT PRESENTS :

**Représentants l'employeur :**

Mr FOUGEROUSE JC.  
Mr CHAVANES.E

**Titulaires salariés:**

Mmes VISSAC.C  
FARGIER.MC  
LORIEUX B.  
DELPIC J.  
PEZEROVIC S.

Mrs LEYDIER S.  
MALHOMME P.  
REYMOND F.  
COUSTON O.  
BONNEFILLE D.

**Titulaire cadre :**

Mme GELLET MARTNOL C.

**Représentante de proximité :**

Mme AURAND C.

**Représentant syndical :**

Mr PROVOST N.

**Excusés :**

**Directeur invité :**

Mr HABOUZIT P. (pôle précarité Insertion)

**Médecine du Travail :**

Mme ALLARD C.

---

Le PV du CSE du 12/11//2019 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 12/11/ 2019.

### QUESTIONS CGT

#### Question 1 Tremplin :

- Le local de la MDPH étant amené à se libérer est-ce que vous envisagez de regarder la possibilité de demander ces lieux à la location afin de déplacer les locaux de la rue de la Passerelle ?
  - Pouvez-vous répondre favorablement à la demande qui vous a été faite à plusieurs reprises, et faire parvenir les fiches incidents ou accidents à la direction générale et à la commission CSSCT de façon systématique ?
  - Etes-vous favorable à l'idée que les salariés de Tremplin viennent visiter les différents établissements de l'ASEA afin que nous puissions échanger sur nos pratiques et les dispositifs mis en place ? Pouvez-vous l'organiser ?
  - Pensez-vous que le travail des élus du CSE a pu améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés, par le regard qu'ils ont apporté ?
  - Les salariés déplorent l'absence de communiqué officiel de la Direction informant des incidents qui ont eu lieu sur les 2 sites et des précautions à prendre suite à ces faits. Pour exemple, suite au vol des clés à JEAN SOLVAIN, certains salariés en ont été informés par les personnes hébergées elles-mêmes.
  - Pourquoi a-t-on recours à des usagers pour effectuer des travaux dans notre établissement ? Pourquoi ne pas faire appel à l'intérim ?
  - Les tablettes dérobées à JEAN SOLVAIN étaient-elles sécurisées ?
- => **Dans le but de sécuriser les personnels et les usagers, une meilleure communication en interne est demandée.**
- Pouvez-vous nous indiquer des dates d'échéance pour les travaux prévus afin de sécuriser le site de la Passerelle (porte d'entrée, aménagement de l'accueil).
  - Avez-vous des nouvelles du propriétaire de l'immeuble par rapport à l'accès pour les personnes à mobilité réduite sur le site de la passerelle ?
  - Pourquoi le personnel n'est pas informé des arrêts maladies et des postes à pourvoir en remplacement ? Lorsqu'un poste est ouvert, les salariés de Tremplin sont-ils prioritaires ou ces postes doivent-ils être proposés à l'ensemble de l'ASEA ?

- Pourquoi le cahier des rdv et autre (au secrétariat) n'est pas rempli par notre directeur ? Nous ne savons parfois pas à qui nous référer au quotidien.

## **Question 2 : MEYMAC**

- Le directeur Adjoint de l'ESAT, Mr Jérôme BOUCHET est interrogé sur l'accident de trajet impliquant 3 travailleurs de MEYMAC (dont 2 internes) ainsi que des travailleurs de l'ESAT des Horizons le jeudi 14 novembre suite aux intempéries. Les questions portent sur les points suivants :

- . Comment se sont déroulés les faits ?
- . Quelles décisions ont été prises ? Comment a été géré cet Incident ?
- . Comment et à qui avez-vous diffusé l'information ?
- . Existe-t-il une procédure à suivre pour ce type d'évènement ?
- . Y-a-t-il eu un regard médical le jour J ?
- . Est-il possible de faire un point sur la situation de MEYMAC suite au CSE du mois d'Octobre ?
- . Des engagements ont été pris, ont-ils pu être mis en place ?

## **• Questions FO**

**Question 1 : Formation Professionnelle :** Extrait du Plan de développement des compétences de l'ASEA43: « Les formations qui conditionnent l'exercice d'une activité ou d'une fonction, en application d'une convention internationale ou de dispositions légales et réglementaires, devront se dérouler pendant le travail ; les autres pourront se dérouler en tout ou partie hors temps de travail dans les limites fixées par un accord d'entreprise ou de branche, ou à défaut, avec l'accord du salarié dans la limite de 30h/an (au lieu de 80). Pouvez-vous amener des précisions quant à la rémunération des salariés qui effectuent une formation hors temps de travail (pendant les week-ends ou les vacances par exemple):

- Jusqu'à la limite de 30h/an?
- Au-delà des 30h/an ? Les heures de formation effectuées sur les temps de week-ends ou les vacances peuvent-elles amener des heures de récupération équivalentes au nombre d'heures faites, ou un report de congés (hebdomadaires ou annuels par exemple)?

## **Question 2: TREMPLIN**

Comptes rendus de réunions : Comme énoncé lors du PV du CSE d'avril 2019 : « *Le compte-rendu de la première réunion a été transmis-le compte-rendu de la seconde réunion n'a pas été prévu- le compte rendu de la réunion du 2 avril sera disponible. Nous rappelons que le compte rendu du Protocole Prévention doit être envoyé au CSSCT et au référent sécurité «sleydier@asea43.org* ». Pouvez-vous transmettre au CSE pour la réunion du 10/12/19 les comptes rendus ?

CACQ : lors du CSE de novembre 2019 : « Réponse de la direction générale : La position associative est claire : doivent assister au CACQ, la direction générale ainsi qu'un membre du CSE et Christelle AURAND représentante de proximité. ». Pouvez-vous nous faire parvenir un calendrier des réunions à venir ?

Calendrier de travaux : Lors du dernier CSE de novembre 2019, à la question : « Nous n'avons toujours pas reçu le calendrier des travaux demandé lors du dernier CSE. Nous vous redemandons de nous faire parvenir le calendrier des travaux faits et prévus pour la sécurisation des salariés de l'accueil et des bureaux. » La réponse apportée par M HABOUZIT a été : « Cette information a déjà été transmise. ». Pouvez-vous nous amener des précisions quant au destinataire, à qui vous avez transmis cela et la date ?

Fiches d'incidents : Pouvez-vous amener pour le prochain CSE les fiches d'incidents, et d'ici là, les envoyer au CSSCT, comme décidé en CSE?

Dépôt de plainte : A la question du CSE de novembre 2019 « Qu'en est-il de la plainte déposée par Tremplin suite à l'accident grave ? Les personnes ont-elles été entendues ? La réponse que vous avez apportée : « Oui, les personnes ont été entendues par la police qui a modifié la plainte en « main courante >> parce que l'enquête a été reprise par la gendarmerie. Enquête en cours ». Pouvez-vous nous apporter des explications plus précises ?

DATI : Lors du CSE d'avril 2019, M HABOUZIT a énoncé que : « Le boîtier DATI sera mise en place pour le personnel de nuit comme de jour. ». Qu'en est-il ?

**Question 3 : Fiches d'incidents.** La direction générale peut-elle demander aux directeurs et chefs de service de faire parvenir les fiches d'incidents au CSSCT?

**Question 4 : Déclaration d'accident du travail.** Les déclarations d'accidents du travail doivent être transmises à la CSSCT. Sous quelle forme informez-vous la CSSCT ? Suite à un retour de la médecine du travail et lors d'une inspection avec M FOUGEROUSE, il a été évoqué la nécessité de modifier l'adresse mail du CSSCT, car cette dernière porte le nom de CHSCT. Nous demandons à la direction de créer une adresse email pour la CSSCT et de fournir l'identifiant et le mot de passe de celle-ci à tous les membres du CSE.

**Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail : Pôle précarité insertion :**

**Commission activité sociale et culturelle ;**

**Questions diverses.**

**Information sur la mutuelle.**

Présentation de Mr E. CHAVANES nouveau DG de l'ASEA 43. Ancien éducateur spécialisé. Puis plusieurs formations l'amenant à des postes de Direction Générale. Il accorde beaucoup d'importance à la formation et est attentif au dialogue social.

Tour de table afin que toutes les personnes présentes se présentent.

Report de la séance concernant le CSE du pôle précarité insertion car le directeur Mr HABOUZIT nous dit partir à 15h30 et ne pas avoir eu les questions.

La convocation et l'ordre du jour ont bien été envoyés par la DG après vérification.

Les membres du CSE demandent à l'unanimité le report de la séance et demandent un CSE extraordinaire concernant le pôle précarité insertion le mercredi 18 décembre. L'ordre du jour lui a été à nouveau remis sur feuille.

En effet, il semble primordial que le directeur Mr HABOUZIT réponde aux questions qui lui sont posées et qui concernent la qualité de vie au travail et le bien être au travail des salariés de ce pôle.

Mme C.ALLARD fait part du manque de respect montré par Mr HABOUZIT envers elle-même et tous les membres du CSE qui eux aussi ont des obligations par ailleurs.

La présentation du bilan de la CSSCT se fera lors de ce CSE extraordinaire.

## **COMMISSION SOCIALE ET ECONOMIQUE :**

### **Questions FO :**

#### **Question 1 : Formation Professionnelle :**

*Réponse de la direction générale : Seules sont rémunérées les formations à l'initiative de l'employeur.*

*Le bilan de formation pour l'année 2019, concernant chaque établissement de l'ASEA 43, a été remis au CSE. Les plans de formation ont été respectés dans les pôles. Les objectifs du plan de formation 2020 est à mettre à l'ordre du jour du CSE de janvier 2020. La politique en matière de formation, au sein de l'ASEA 43 sera aussi à l'ordre du jour de la négociation annuelle qui se tiendra à compter du 11 décembre 2019.*

*Pour toutes les formations dites non obligatoires (autres que formations obligatoires pour prise de poste, exercice de fonction, ou prévues par texte légal) et qui seront effectuées en dehors du temps de travail, ne constituant pas un temps de travail effectif, il n'y a pas de rémunération prévue par les textes.*

*Cependant ces actions de formation non obligatoires ne pourront se dérouler qu'avec l'accord écrit du salarié et dans la limite de 30 heures par an, en l'absence d'accord de branche ou collectif.*

*Dans le cas d'un accord de branche ou d'entreprise, des contreparties aux charges induites par la formation peuvent être négociées.*

*Pendant ces heures de formation en dehors du temps de travail, le salarié bénéficie de la protection du régime de sécurité sociale (accident de travail et maladie professionnelle).*

Nous rappelons que chaque salarié doit créer son COMPTE INDIVIDUEL DE FORMATION : CPF par l'application Mon compte formation.

### **Question CGT :**

#### **MEYMAC :**

*Jour de l'accident : 14 novembre 2019 à 16 H*

*Lieu de l'accident : TALLOBRE – 43370 ST CHRISTOPHE SUR DOLAIZON*

*Usagers concernés : Julie ROUANNET, Patrice BARRAT et Guillaume PORTAIL*

*A 16 H, le secrétariat de l'ESAT est prévenu par Monsieur PORTAIL Guillaume, l'informant d'un accident de la circulation avec le taxi MIALON au retour d'une mise à disposition (CHASPUZAC). La communication a été transmise à Monsieur BOUCHET.*

*Monsieur BOUCHET a demandé à Monsieur LEYDIER de se rendre sur les lieux de l'accident. Entre temps un encadrant de l'ESAT Les Horizons a récupéré tous les travailleurs pour les conduire dans les locaux de l'ESAT de Malpas où Monsieur LEYDIER les a rejoints.*

*Monsieur LEYDIER a raccompagné les trois travailleurs sur le site de Meymac. Monsieur PORTAIL et Monsieur BARRAT ont été déposés au Foyer d'hébergement où l'équipe éducative était présente. Madame ROUANNET a été reconduite à son domicile par Monsieur BOUCHET vers 19 heures.*

*Une déclaration d'accident du travail a été réalisée pour les trois travailleurs.*

*. Comment et à qui avez-vous diffusé l'information ?*

*Monsieur BOUCHET a informé Madame SIROT-BOUCHET (Chef de service au Foyer d'hébergement) de l'accident.*

. Existe-t-il une procédure à suivre pour ce type d'évènement ?

*A ce jour, il n'existe pas de procédure pour ce type d'évènement. Il semble effectivement intéressant de pouvoir travailler avec les personnes concernées, une procédure.*

. Y-a-t-il eu un regard médical le jour J ?

*Non, pas de regard médical le jour J.*

- *Guillaume portail : accompagnement de la famille le vendredi soir aux urgences.*
  - *Patrice BARRAT : suivi par l'infirmière de l'établissement (rencontre le lundi 18 novembre et RDV médecin traitant le vendredi 22 novembre)*
  - *Julie ROUANNET : consultation aux urgences le vendredi soir.*
- 
- . Est- il possible de faire un point sur la situation de MEYMAC suite au CSE du mois d'Octobre ?
  - . Des engagements ont été pris, ont-ils pu être mis en place ?

Suite au CSE du mois d'octobre, trois réunions d'échanges ont été organisées avec les salariés de l'ESAT. Des représentants du CSE participaient à chaque réunion.

L'ensemble des thèmes abordés lors du CSE ont été repris, la direction a re-balayé l'ensemble des questions tout en recherchant échange et dialogue sur tous les points abordés. Remarques et doléances des salariés ont été entendus. Dans la mesure du possible elles seront prises en compte dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Monsieur Jérôme BOUCHER a débuté les entretiens professionnels fin novembre.

Une réunion générale des personnels de l'ESAT est programmée le jeudi 19 décembre pour évoquer la question du fonctionnement et du projet d'établissement, ceci en lien avec les attentes et des salariés.

Mr FOUGEROUSE rapporte que le conseil d'administration a bien entendu les difficultés rencontrées sur le site de MEYMAC et précise qu'il faut remettre de l'information et de la communication.

Mise en place d'un questionnaire anonyme sur les risques psychosociaux. Ce questionnaire est issu du questionnaire de l'AIST. Il a été élaboré à partir de deux documents. - SUMER 2009 : conçu et réalisé par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé .

- Questionnaire de santé et de bien être au travail : SATIN V3.0 élaboré par l'INRS (institut national de recherche et de sécurité) . Il a été transmis au directeur de pôle, de Mr BOUCHET et de la Direction Générale qui les a étudiés.

7/ Les membres du CSE demandent à ce que les consignes et les procédures soient rappelées en cas d'accident, et que l'infirmière en soit avertie.

P.MALHOMME note un manque d'information et de communication entre l'ESAT, le foyer d'hébergement, les familles.

Sonia PEZEROVIC note qu'il est important de rappeler les protocoles.

### **Question FO :**

### **Question 3 : Fiches d'incidents**

Demande d'harmonisation des fiches d'incidents.

J DELPIC demande si les fiches d'incidents ne peuvent suivre la même procédure que les accidents de travail.

Nous redemandons à ce que toutes les fiches d'incident remontent pour pouvoir en faire des statistiques et un état des lieux.

Mr CHAVANES souligne le manque de respect de Mr HABOUZIT envers les représentants du personnel mais aussi envers la représentante de la médecine du travail.

D.BONNEFILLE propose une commission pour étudier un projet de fiche d'incident harmonisée à l'ensemble de l'ASEA.

J.DELPIC demande à ce qu'elles soient numérotées.

### **Question 4 :**

Monsieur CHAVANES a demandé à Madame BERIOTTO d'organiser la mise en place cette nouvelle messagerie dédiée à la commission santé sécurité et conditions de travail, avec l'aide de notre prestataire informatique CIM.

Cette messagerie est donc créée sous l'adresse : [cssct@asea43.org](mailto:cssct@asea43.org).



Cependant, il est nécessaire que les membres de la commission définissent certains points relatifs à la gestion de cette messagerie (lieu d'accès...), et donc se rapprochent de Madame BERIOTTO.

Dès que cette messagerie sera opérationnelle, et son fonctionnement défini, les membres de la CSSCT devront en faire part à Monsieur CHAVANES afin que l'information soit diffusée à tous les services concernés.

## **COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE :**

Fête de Noël le 14/12/2019 : Appel à tous les élus pour la préparation.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande de certains administrateurs pour avoir le PV.

Mr FOUGEROUSE note que les PV ne doivent en aucun cas être communiqué avant l'approbation et qu'il va en parler en Conseil d'Administration, il semblerait judicieux que les administrateurs aient les PV concernant les pôles dont ils s'occupent.

- Info mutuelle :

Monsieur le Directeur Général confirme que la mutuelle MUTUALIA envisage une augmentation conséquente des tarifs de cotisation pour la complémentaire santé (7%), pour l'année 2020, et qu'il a, par conséquent, demandé une rencontre avec cet organisme dans le courant du mois de janvier.

- Réunion du CACQ au pôle précarité insertion le 16/01/2020 à 9h.
- Commission fiche d'incident le 13/01/2020 à 14h.
- Question sur le comptage annuel des heures aux Cévennes car le comptage n'est pas clair. Nous rappelons que les salariés peuvent se saisir des IRP pour avoir des explications. Mr CHAVANES demande à ce que soit listé les éléments manquants.

Calendrier des jours d'ouverture de l'IME des CEVENNES : Nous demandons à ce qu'il soit présenté en CSE. Nous demandons que la direction de pôle nous fasse parvenir ce calendrier.

Réponse de la DG : *C'est une injonction de l'ARS qui a forcément un impact sur la gestion des horaires.*

Le site de l'ASEA est en dérangement mais la Direction Générale y travaille.

Question sur la voiture de fonction de MME TAULEMESSE qui en a la jouissance jusqu'en février 2021 carburant compris.

Réponse de Mr FOUGEROUSE nous avons appliqué le règlement du CA.

La voiture de fonction de Mr CHAVANES est une 308.

En ce qui concerne le document unique nous allons faire une demande à l'AIST pour faire apparaître les punaises de lit comme un risque.

La DG : a demandé à chaque directeur de pôle qu'ils avancent chacun sur le document unique pour en faire une harmonisation pour un DUER en Mars 2020.

BDES : un contrat de mission ou une nouvelle fonction va être mise en place le plus vite possible afin de finaliser une BDES complète.

Fin de séance : 16h35.

Comité Social et Economique Procès-verbal
<b>Réunion du 10 DECEMBRE 2019</b> <b>Approuvé le :</b>
Nombre de pages : 10 Documents mis en annexe :

	Rédacteur	Approbateur	Approbateur
Nom	Corinne VISSAC	Corinne VISSAC	JC.FOUGEROUSE
Fonction	Secrétaire	Secrétaire	Vice-Président
Visa			

Destinataires		Pour information	Pour approbation
Noms	Fonction	Date de l'envoi du	
FOUGEROUSE JC.	Président		
CHAVANES E.	Directeur		
VISSAC C.	Secrétaire		
LORIEUX B.	Secrétaire Ad		
MALHOMME P.	Trésorier		
COUSTON O.	Trésorier Ad		
AURAND C.	Rep. deProx.		
FARGIER MC.	Titulaire		
LEYDIER S.	Titulaire		
REYMOND F.			
DELPIC J.	Titulaire		
PEZEROVIC S.	Titulaire		
BONNEFILLE D.	Titulaire		
GELLET MARTINOL C.	Titulaire Cadre		
PROVOST N.	Représentant Syndical FO		
Etablissements	Pour diffusion		